



*Transaction  
Location-Gestion*

# BAREME D'HONORAIRES

## HONORAIRES TRANSACTION

### Vente immobilière : hors VEFA, immobilier d'entreprise ou commerce et droit au bail

De 1€ à 90 000€	10% avec un minimum de 3 000€ TTC
De 90 000€ à 130 000€	8% TTC
De 130 000€ à 280 000€	7% TTC
De 280 000€ à 500 000€	6% TTC
A partir de 500 000€	5.5% TTC

## HONORAIRES DE LOCATION

Location d'habitation nue (hors meublé, saisonnier, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises)

Montant € TTC unitaire, à la charge du locataire puis du propriétaire : plafond indexé à la zone et à la superficie habitable du logement.

- Zone très tendue : 12€ TTC\*\*/m2 pour certaines agglomérations comme Paris
- Zone tendue : 10€ TTC \*\*/m2 pour les villes à encadrement des loyers (Aix en Pce, Eguilles...)
- Reste du territoire \* : 8€ TTC\*\*/m2
- Stationnement : Un mois de loyer hors charge

Prestations incluses dans nos honoraires de locations à la charge du locataire : visite du logement, conseils, négociation et aide à la constitution du dossier de location.

\*\*Déduction faite d'une valeur équivalente à 10% des plafonds légaux du fait de la non rédaction du bail par PRO IMMO PROVENCE

Information du client sur les frais liés à la rédaction de l'état des lieux et à la rédaction du bail de location d'habitation :

La rédaction, l'état des lieux peut être établi sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire, sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par le décret du 1er août 2014 fixée à 3€/m2 de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

## HONORAIRES DE GESTION

- Location annuelle : 10% TTC des encaissements (+2.5% TTC si option garantie des loyers impayés)
- Location saisonnière : 20% TTC des encaissements

## CONDITIONS GENERALES

1 – PRO IMMO PROVENCE et son agent commercial ne reçoivent aucun fonds, titres, effets ou valeurs de la part de ses clients à la réservation. / 2 – Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de la TVA en vigueur inclus. / 3 – Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus pour une vente immobilière à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire et pour une location d'habitation le jour de la signature du bail de location. / 4 – Nos honoraires sont directement payés à PRO IMMO PROVENCE par le donneur d'ordre ou le mandant prévu contre remise d'une facture d'honoraires.

PRO IMMO PROVENCE

SASU au capital de 1000€ RCS N°382 506 079

Représenté par Mme Nathalie NOYRET Présidente

Carte professionnelle Gestion/Transaction : 821869617

Délivrées par : CCI DE PAYS D'ARLES le 03 août 2016

Garant / CEGC 16 rue Hoche-Tour Kupka B-92919 La Défense

Garantie / Gestion 165 000 euros

Transaction sans garantie financière

Responsabilité civile pro n°146907948

Association Nationale des Médiateurs : [www.anm-conso.com](http://www.anm-conso.com)



| AGIR POUR LE LOGEMENT |